



### SAISON 2019/2020

#### Formation BJAM (Brevet de Juge, Arbitre, Marqueur)

**RAPPEL : Au moins un titulaire du BJAM, est obligatoire dans chaque club.**

Une nouvelle session est programmée cette saison au club d'ANNONAY 07 (ouvert à tous et à toutes zones) Adresse : **Route du jardin Levert à ANNONAY 07100 (ancienne piscine)**

Un stage de 2 jours de formation est nécessaire pour obtenir le diplôme du BJAM (Brevet de Juges/Arbitre/Marqueur, de compétence Nationale). Celui-ci est prévu le:

**vendredi 07/ 02 et samedi 08/ 02/ 2020**

La demande de candidats est limitée à **12 personnes**, si le coût de **5 personnes** au moins n'est pas atteint, le stage sera reporté à une date ultérieure... voire même de lieu!

**Début du stage vendredi 07/ 02/ 2020 à 08h30 - fin du stage samedi 08/ 02/ 2020 vers 17h00. La limite d'inscription est fixée au vendredi 31 janvier 2020 minuit.**

Conditions d'inscriptions : Les clubs et les candidats postulants, devront être affiliés et licenciés à la FBA DA, munis de leurs affaires de sports de Boxe Américaine.

Ils présenteront le premier jour au responsable du stage, la licence (et/ou) le passeport dûment renseignés ainsi que le certificat médical d'aptitude de la saison.

Pour l'enregistrement de la candidature : Les personnes (ceinture marron minimum) intéressées par cette formation, devront **IMPERATIVEMENT** faire parvenir (**dans les plus brefs délais**) **par courrier à la FBA DA au verso de cette fiche qu'ils auront imprimée ou en pièce jointe par mail, leur inscription avec Nom Prénom, date de naissance, nom du club, la copie du diplôme de secouriste de 1<sup>er</sup> niveau (PSC1, SST, AFPS etc.)** Les titulaires d'un brevet de secouriste autre que le PSC1 (comme le SST) devra être présenté avec la mise à jour de l'année.

Ce document fourni positionne la (ou les) personne en priorité sur la liste, elle devra ensuite avant la date de forclusion (**le 31/01/2020**), nous faire parvenir la somme de **170 € (cent soixante dix euros)** par chèque adressé et libellé à l'ordre de la FBA DA à l'adresse indiquée ci-dessous, pour valider définitivement la candidature.

**Les personnes qui auront convenues en présence des exigences énoncées, seront retenues et confirmées de droit.**

**Cette somme ne comprend uniquement, que les frais de stage.**

Le chèque ne sera encaissé qu'à la fin du stage, (restitué ou détruit en cas de défection justifiée, également par manque de postulant ou autre).

**-STAGE-** (à confirmer impérativement avant le 31/01/2020)

Contact : [kluckjk@free.fr](mailto:kluckjk@free.fr) par courrier : FBA DA : BP 30037 - 07103 ANNONAY Cedex  
Renseignements complémentaires : Jean KLUCK 06 83 61 43 33

**-HOTEL-** (à confirmer impérativement avant le 31/01/2020)

L'hébergement avec le petit déjeuner, (60 €/ nuit/ pers) peut être retenu.

Contact : [kluckjk@free.fr](mailto:kluckjk@free.fr) Jean KLUCK: 06 83 61 43 33